

Le 11 août 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-259

Action Culturelle

Site de la Cure
Pépinière Métiers d'Art
Place Chaumet
Commune de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire

Contrat administratif
de mise à disposition de biens immobiliers
avec Jean-Sylvain MASSE

Avenant n°1

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	17 AOÛT 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON subdélégation pour exercer la délégation précitée ;

Vu la décision du Président n° DP 2022-271 du 1^{er} août 2022 accordant à Jean-Sylvain MASSE un contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers pour l'occupation de l'atelier n° 4 au sein de la Pépinière Métiers d'Art ;

Considérant que Roannais Agglomération gère une pépinière Métiers d'Art, située Place du Chaumet à Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire, dont certains espaces de ce bâtiment sont loués à des entreprises des Métiers d'Art ;

Considérant que Jean-Sylvain MASSE, bénéficiaire d'un contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers au sein de la pépinière Métiers d'Art précitée, a sollicité Roannais Agglomération pour poursuivre l'occupation de l'atelier n°4, pour une durée de 2 mois afin d'y exercer une activité d'ébénisterie ;

Considérant qu'un avenant au contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de cet atelier avec Jean-Sylvain MASSE ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers avec Jean-Sylvain MASSE, artisan ébéniste, ayant son siège à la Pépinière des Métiers d'Art - La Cure, place du Chaumet, 42155 Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire ;
- De préciser que cette convention d'occupation précaire se rapporte à l'occupation de l'atelier n° 4, d'une surface de 70 m², situé au sein de la Pépinière Métiers d'Art du site de la Cure, Place du Chaumet à Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire ;
- De dire que cet avenant a pour objet de proroger la durée initiale du contrat de deux mois supplémentaires à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- De préciser que le contrat administratif de mise à disposition de biens immobiliers prorogé prendra fin le 31 octobre 2023 inclus.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,

Eric PEYRON

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

